**« Objet : Appel à candidatures pour l’occupation du domaine public portuaire – Mise en place saisonnière d’un parc aquatique ».**

La commune de Mauguio-Carnon autorise actuellement une occupation du domaine public portuaire, sous forme de convention d’occupation, pour la mise en place saisonnière d’activités ludiques terrestres. La zone mise à disposition se situe au niveau de l’avant-port, côté Est.

L’appel à candidatures a pour objet la conclusion pour une durée de 8 ans d’une convention d’occupation temporaire du domaine public portuaire en vue de la mise en place saisonnière d’un parc aquatique.

La présente procédure s’inscrit dans le cadre des dispositions de l’ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relatives à la propriété des personnes publiques qui instaure une procédure préalable en vue de la délivrance des titres d’occupation du domaine public pour l’exercice d’une activité économique.

**La date limite de réception des offres est fixée au 2 mai à 12h00.**

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de la mairie de Mauguio Carnon :

<https://demarches.mauguio-carnon.com/espace-entreprise/postuler-aux-marches-publics/>